



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 82 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h 30.

Désignation de l'immeuble :

Lot 6 230 948 du cadastre du Québec

Nature et effet :

- Autoriser une superficie d'occupation de 1 250 mètres carrés, soit 47.2 %, alors que la réglementation autorise un maximum de 40 %;
- Maintenir la marge latérale de 0.8 mètre sur la partie agrandie alors que la réglementation exige un minimum de 3 mètres.

Afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, toute personne intéressée pourra s'exprimer par écrit aux coordonnées suivantes :

- Par la poste au 1891 rue Principale, Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0
- Par courriel au mairie@st-cuthbert.qc.ca

Donné à Saint-Cuthbert ce huitième jour du mois de mai deux mille vingt.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier